

17e Session de l'Assemblée générale de l'UICN San José, Costa Rica, 1er au 10 février 1988

17.25 PROGRAMME INTERNATIONAL DE FINANCEMENT DE LA CONSERVATION

NOTANT que dans son rapport intitulé "Our Common Future" (Notre avenir à tous), la Commission mondiale sur l'environnement et le développement a fait la recommandation ci-après:

"Afin de rassembler et d'encourager les investissements en faveur de projets et de stratégies nationales de conservation qui renforcent le capital de ressources pour le développement, il faudrait examiner sérieusement la possibilité de mettre en place un programme ou organisme bancaire international spécial lié à la Banque Mondiale. Ce programme ou organisme bancaire spécial pour la conservation pourrait fournir des prêts ou faciliter les arrangements financiers conjoints pour le développement et la protection de biotopes et d'écosystèmes essentiels, notamment ceux d'importance internationale" ;et

"compléterait les efforts déployés par les organisations bilatérales d'aide, institutions financières multilatérales et banques commerciales" ;

NOTANT EN OUTRE qu'une étude de faisabilité, financée par le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le World Resource Institute et soutenue par la Banque Mondiale, certaines organisations d'aide bilatérale et fondations privées, est sur le point de démarrer ;

L'Assemblée générale de L'UICN, réunie du 1er au 10 février 1988 à San José, Costa Rica, pour sa 17e Session :

SE FELICITE de cette initiative et INVITE le directeur général de L'UICN à suivre les résultats de l'étude de faisabilité.